

ELEVAGE DE PALOURDES SOUS FILET EN MILIEU FERME

par

Roger PEYRE, Yvan ZANETTE et Maurice HERAL (1)

L'élevage de la palourde japonaise *Ruditapes philippinarum* et de la palourde européenne *Ruditapes decussatus* à partir de naissain produit en éclosérie a dépassé sur les côtes atlantiques le caractère expérimental depuis les travaux de Latrouite et Claude (1976), Lucas (1977), Flassch (1979), Dréno (1979) et Gras (à paraître). Il est ainsi devenu nécessaire de mettre au point des procédés d'élevage suffisamment fiables pour les transmettre à des professionnels de la mer.

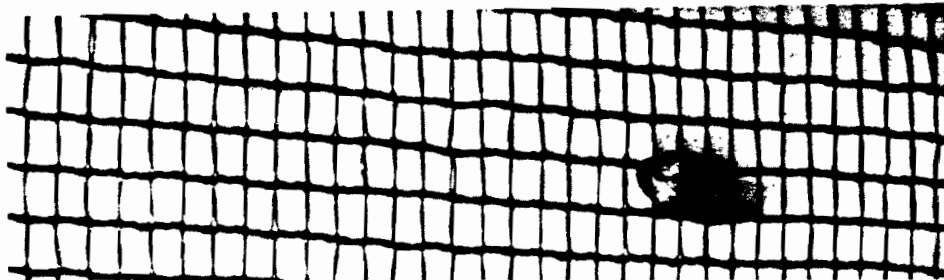


Fig. 1. - La largeur des palourdes semées est supérieure à la diagonale de la maille du filet.

Ces techniques d'élevage doivent :

permettre de protéger le jeune naissain de la prédation par les crabes verts *Carcinus maenas* (Parache, 1980) et par certains poissons comme la daurade (Deltreil, Com. pers.) ;

être faciles à mettre en œuvre :

ne pas nécessiter une surveillance et un entretien trop contraignant :

être peu onéreuses : l'investissement dans les structures, le matériel pour l'élevage et dans la main-d'œuvre nécessaire lors des différentes opérations, en particulier la récolte pour la commercialisation, doit être réduit au minimum :

être adaptées aux caractéristiques du terrain utilisé, en particulier à son mode de gestion et d'entretien.

La technique « entre filets » a été mise au point pour des élevages de palourdes en milieu protégé, qu'il s'agisse des vasières de marais salants en activité, des marais à poissons ou des claires ostréicoles. Cette technique pourrait être aussi transférée à l'élevage sur l'estran.

Caractéristiques du filet : le filet utilisé (fig. 1) est en polypropylène tressé, à haute résistance, traité contre le rayonnement ultra-violet. La maille est de 4×3 mm. Ce type de matériau résiste très bien à l'usure puisque des filets similaires sont en service depuis plus de 3 ans sur les claires de la Section régionale. Ce filet est généralement

(1) R. Peyre : Chambre de commerce et d'industrie de Rochefort-sur-Mer ; Y. Zanette : Section régionale du C.I.C. Marennes-Oléron ; M. Héral : Laboratoire cultures marines I.S.T.P.M. La Tremblade.

employé en agriculture pour protéger les cultures, soit de la grêle, soit du soleil (ombrières). Le large domaine d'utilisation de ce matériau fait que son prix de revient est faible (2 Frs/m²). Il est commercialisé en rouleau de 100 × 6 m.

Caractéristiques du semis des palourdes : les palourdes prégressées en nourricerie ou à l'aide de différents types de casiers sont semées lorsque leur taille dépasse 10 mm. Les densités testées varient de 100 à 300 individus au m². Il est souhaitable, pour obtenir un bon compromis entre la croissance et la charge de production, de semer 150 palourdes par m² ce qui correspond à une biomasse de 3 kg par m² lorsque la palourde est adulte. Afin de laisser des passages entre les unités d'élevage, seulement 80 % de la claire sont utilisés, ce qui revient globalement à une densité de 100 individus au m² sur l'ensemble de la claire.

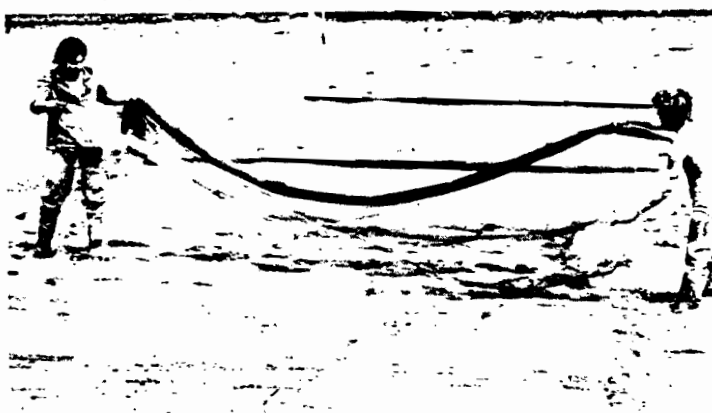


Fig. 2. - Pose du fond de la « poche » sur le terrain préparé : à l'arrière plan, deux unités prêtes à être semées.



Fig. 3. - Fermeture de la « poche » ; une unité achevée est visible au premier plan.

Protocole technique.

- 1) Découper des bandes de filet de 6 × 5 m à 6 × 7 m qui seront ultérieurement repliées en deux pour constituer des unités d'élevage de 15 à 21 m² (3 × 5 m à 3 × 7 m).
- 2) Déplacer la vase molle sur une épaisseur de 10 cm environ avec un las (« rouable » ou « rabale ») sur la surface définie pour l'installation.
- 3) Poser le fond de la future poche sur l'emplacement dégagé à cet effet en conservant roulée la longueur correspondant à la partie supérieure (fig. 2).
- 4) Rapporter sur le filet le maximum de vase molle (5 à 10 cm au minimum) à l'aide du « rouable ».
- 5) Semer les palourdes dans l'unité ainsi préparée.
- 6) Rabattre le dessus de la poche et bien ancrer dans le sédiment, sur tout le pourtour, les parties supérieures et inférieures roulées bord à bord, en tendant bien la partie supérieure (fig. 3).

7) Recouvrir d'un léger film de vase la partie supérieure du filet afin d'empêcher la survie des crabes ayant pu être introduits dans la poche et d'éliminer un support qui pourrait favoriser le développement des macrophytes. Certains terrains peuvent subir parfois une sédimentation excessive, il suffira de temps en temps à l'aide d'une fourche d'élever le filet au-dessus du dépôt récent pour éviter un enfouissement trop important.

Variante : sur les terrains trop durs, pour dégager une hauteur de vase suffisante, seul le filet supérieur est utilisé en protection après avoir été profondément enfoncé sur les bords de l'unité d'élevage. Ce type d'utilisation ne peut être qu'un palliatif car il ne règle pas le problème de la pêche finale.

Résultats obtenus.

Les premiers semis effectués selon ce protocole en août 1980 sur les claires expérimentales ont démontré le faible coût en main-d'œuvre de l'installation : 30 mn suffisent à une personne pour mettre en place une unité de 15 m².



Fig. 4. - Dans la claire en eau, la pêche s'effectue en relevant la poche.

Une opération de contrôle effectuée en janvier 1981 a permis de tester la méthode de pêche : elle s'effectue dans l'eau (fig. 4) en soulevant l'ensemble du filet et en le secouant pour éliminer la vase : 2 personnes récoltent une unité en 10 mn (2 250 palourdes). On constate sur le lot pêché une mortalité globale de 3 % dont 0,8 % de prédation par *Carcinus maenas*.

Conclusion.

L'utilisation de filet pour l'élevage de palourdes s'est révélée être la méthode de protection la plus efficace contre les prédateurs et ce pour un coût relativement faible. Cette technique permettant aussi de régler le problème de la récolte finale, son intérêt n'a pas échappé aux professionnels puisque les élevages de palourdes en filet occupent déjà deux hectares de claires à Marennes-Oléron. La fiabilité de cette technique et sa simplicité de mise en œuvre nous ont permis d'envisager un protocole similaire pour le prégrossissement direct sur le terrain de naissain de palourdes, trié sur tamis de 4 mm, à l'aide d'un filet à maille plus fine. L'utilisation du filet serait plus rationnelle que celle de multiples casiers d'une manipulation et d'un entretien difficile pour un coût excessif. Il nous reste à définir les densités maximales d'individus, en élevage ou en prégrossissement, par unité de surface dans les milieux fermés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Dréno (J.P.)**, 1979. – Essais de prégrossissement de naissain de palourdes en claires à huitres. – *Science et Pêche, Bull. Inst. Pêches marit.*, n° 292.
- Flassch (J.P.)**, 1979. – Essais de culture de palourdes en sol. Résumé. – Journées « aquaculture extensive et repeuplement », C.O.B., 29 - 31 mai 1979.
- Latrouite (D.) et Claude (S.)**, 1976. – Elevage en surélévation de vénérïdes (*Mercenaria mercenaria*, *Ruditapes decussatus*, *Venerupis japonica*) en rivière de La Trinité-sur-Mer, Bretagne. – *Cons. Int. Explor. Mer. C.M.* 76E : 7, 10 p.
- Lucas (A.)**, 1977 *a.* – Culture of the Manila clam (*Venerupis semi-decussatus* Reeve) from hatchery-reared spat. – 3rd meeting of the ICES working group on mariculture. Brest, France, May 10 - 13, 1977. – Actes de colloque du C.N.E.X.O. 4, 1977 : 317 - 330.
- 1977 *b.* – La culture de la palourde : traditions et voies nouvelles. – *La pêche maritime*, 20 août 1977 : 475 - 478.
- Parache (A.)**, 1980. – Contribution à l'étude de la croissance des palourdes en marais maritime : *Ruditapes philippinarum*, *Tapes decussatus*. Aperçu des problèmes de prédation par le crabe vert *Carcinus maenas*. – D.E.A. océanographie biologique Univ. Marseille - Luminy, 46 p.